LIVRE BLANC

SEGUR DU NUMERIQUE

Quels changements pour l'officine ?

SmartRx

SmartRx

Table des matières

Qu'est-ce que le Ségur du numérique en santé ? 03

Objectifs et chiffres-clés 03

Le Ségur accélère l'intégration des nouvelles missions du pharmacien dans le système de santé 06

LGO référencés Ségur : une prise en main progressive par les pharmacies d'officine 07

En pratique : de nouveaux services intégrés au logiciel de gestion d'officine 08

Sécuriser l'identification des patients et des pharmaciens 08

- Identité Nationale de Santé (INS)
- Pro Santé Connect

Fluidifier le parcours de soin 12

- Dossier Médical de Mon Espace Santé
- Messagerie Sécurisée de Santé (MSS)
- Ordonnance numérique
- Carte Vitale dématérialisée (application carte Vitale)

Synthèse 19

Qu'est-ce que le Ségur du numérique en santé ?

Le Ségur du numérique en santé est le programme d'État qui vise à accélérer la transformation numérique du système de santé.

Objectifs et chiffres-clés

- **Mai 2020** : le Premier ministre lance le Ségur de la santé en vue de bâtir un système de santé encore plus **moderne, résilient, innovant, souple et à l'écoute** des professionnels et des usagers sur les territoires.

- **Juillet 2021** : c'est le lancement opérationnel du volet numérique du Ségur de la santé. Ce « Ségur du numérique en santé » est doté d'une enveloppe très conséquente de 2 milliards d'euros. Objectif : **généraliser le partage fluide et sécurisé de données de santé entre professionnels de santé et avec l'usager pour mieux prévenir et mieux soigner.**

Concrètement, le Ségur du numérique en santé viendra alimenter «**Mon espace santé**». Pièce maîtresse du programme, « Mon espace santé » est un espace personnel qui permet à chaque citoyen français de stocker et partager ses documents et données de santé en toute sécurité. **Mon Espace Santé a été conçu dans l'objectif de faire de chaque patient l'acteur de sa santé, au centre du parcours de soin.** Chaque citoyen français peut ainsi y retrouver l'ensemble de ses données de santé tout au long de sa vie.

2 MILLIARDS D'EUROS D'INVESTISSEMENT

1.4 MILLIARDS SUR 3 ANS POUR LE PARTAGE DES DONNÉES DE SANTÉ

0.6 MILLIARDS SUR 5 ANS POUR LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

100% FINANCÉ PAR LE PLAN DE RELANCE ET RESILIENCE EUROPEEN

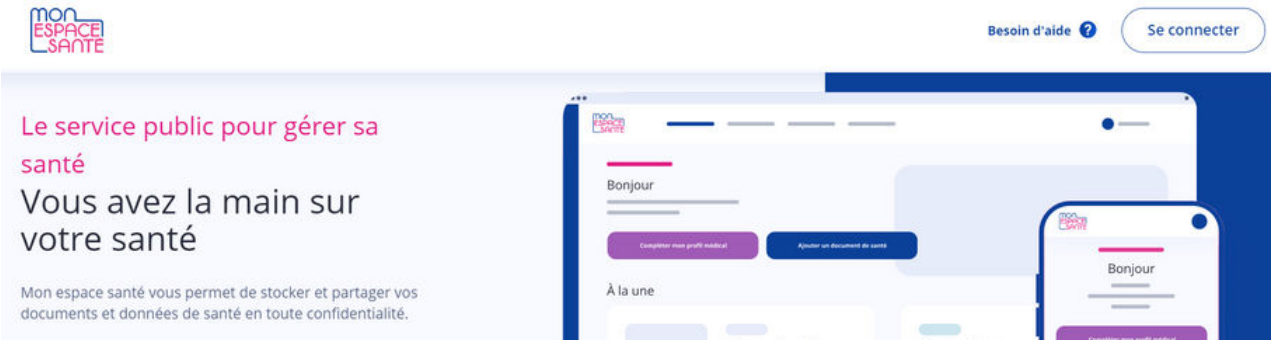

Page d'accueil du service Mon espace santé

Le Ségur concerne donc **l'ensemble des acteurs de la santé**, à la fois les professionnels de santé et les patients :

- **Pour les patients**, l'enjeu est de pouvoir consulter d'un clic, depuis n'importe où et à un seul endroit, l'ensemble des documents de santé relatifs à leur parcours de soin. Tout cela en autonomie et instantanément, dès une visite chez un professionnel de santé effectuée.

- **Pour les professionnels de santé**, c'est le moyen de réaliser un meilleur suivi de leur patient, en accédant, depuis leur logiciel métier, à des données issues d'autres professionnels de santé qui ont, eux aussi, contribué au parcours de soin du patient.

DE 10 À 250 MILLIONS

DE DOCUMENTS ÉCHANGÉS PAR AN VIA LE DMP ET LA MSS À FIN 2023

CLAIRE VIGIER

Directrice de projet à la Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS), en charge de Mon Espace Santé

« Mon espace santé apporte au patient une solution ergonomique pour accéder à tous ses documents de santé et mieux gérer son parcours de soin. Côté professionnel de santé, cet outil rend accessible toutes les informations utiles à la prise en charge du patient, directement à partir de son logiciel métier.

Les pharmaciens ont un rôle important à jouer dans la sensibilisation des utilisateurs. Nous mettons à leur disposition des outils d'information pour répondre aux questions des patients, en particulier sur la sécurité des données, un sujet prioritaire pour nous. »

Cependant, afin de rendre possible le partage des données, l'ensemble des logiciels métiers doit évoluer. Tous les logiciels utilisés par les professionnels de santé doivent pouvoir communiquer avec Mon Espace Santé, **c'est-à-dire l'alimenter en données aussi bien qu'en recevoir.**
C'est l'un des enjeux du référencement Ségur, obtenu par Smart Rx en février 2023 pour son logiciel de gestion d'officine.

Le LGO Smart Rx évolue vers une version référencée Ségur

Mon espace santé : un gain de transparence pour toute l'équipe officinale
https://www.smart-rx.com/smart-mag/mon-espace-sante-un-gain-de-transparence-pour-toute-lequipe-officinale/

Lire l'article

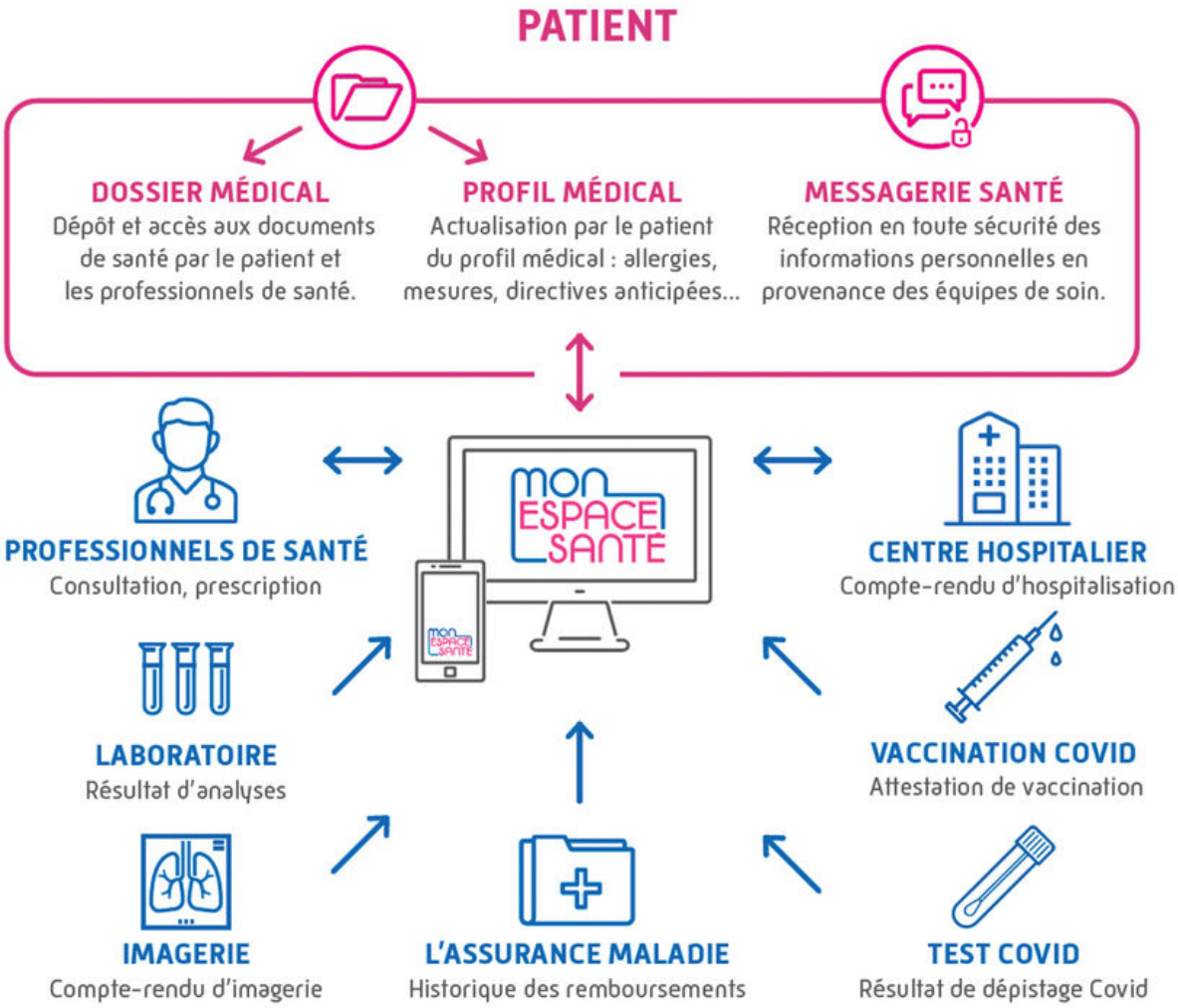

Fonctionnement de Mon espace santé, pièce maîtresse du Ségur

Le Ségur accélère l'intégration des nouvelles missions du pharmacien dans le système de santé

L'évolution du métier de pharmacien, à l'œuvre depuis de nombreuses années, s'est particulièrement accentuée depuis la crise de la COVID-19. La pharmacie d'officine évolue vers un lieu connecté aux problématiques de santé territoriale. Les pharmaciens se retrouvent de plus en plus intégrés au sein d'un réseau de santé de proximité, au service de la population d'un territoire. Cela s'illustre particulièrement depuis 2 ans à travers les campagnes de vaccination et de dépistage par exemple : **le pharmacien se repositionne au centre du parcours de soin des patients en tant que professionnel de santé.**

L'objectif du Ségur du numérique en santé est en quelque sorte d'incorporer cette évolution au cœur des logiciels métiers.

Le référencement Ségur consacre l'évolution des LGO vers des logiciels à la fois connectés aux patients et connectés aux autres professionnels de santé, dans le but d'améliorer les parcours de soin des patients et de contribuer à un système de santé moderne, transparent, facilitant la coordination entre les professionnels de santé.

XAVIER VITRY

Directeur de projet à la Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS), en charge du volet officine du Ségur

« Le métier des pharmaciens s'est énormément transformé ces dernières années, avant même la COVID-19. Leur implication dans la santé publique et la vie des territoires s'est renforcée, notamment à travers les projets de coordination locale. Les logiciels métiers suivent aujourd'hui cette évolution en rendant numériquement accessible le dossier médical de Mon espace santé et en permettant de l'alimenter. »

L'usage des fonctionnalités Ségur donne lieu à certains financements **(ROSP)** pour 2023 :

- 100 € si **90% des accompagnements et bilans finalisés** donnent lieu à l'alimentation du DMP / dossier médical de Mon espace santé.
- 240 € si **5% des délivrances donnent lieu à des échanges mails avec usage de la Messagerie Sécurisée de Santé (MSS)** avec un patient, un autre professionnel de santé ou un établissement de santé.
- 250 € en cas d'atteinte d'un taux de **35% des délivrances via le processus d'ordonnance numérique** (70% à partir de 2024).
- 50 € par an pour **5% des feuilles de soins électroniques (FSE) réalisées avec l'application carte Vitale**.

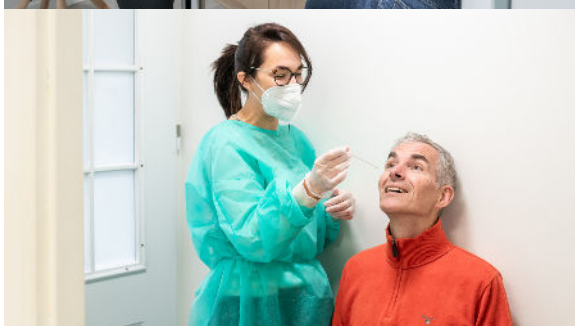

Le pharmacien au centre du parcours de soin des patients

La vidéo dédiée de l'ANS sur le Ségur du numérique pour les officines : https://www.youtube.com/watch?v=gJMvUvNASRk

Regarder la vidéo

LGO référencés Ségur : une prise en main progressive par les pharmacies d'officine

15 MARS 2023

Date limite pour les pharmaciens pour **passer commande** de la version Ségur auprès de leur éditeur de LGO afin de bénéficier de la prise en charge à 100% par l'Etat

COURANT 2023

- **Mise en place** des LGO Ségur dans les officines
- **Appropriation des fonctionnalités Ségur "Vague 1"** par les pharmaciens d'officine (alimentation du dossier médical de Mon Espace Santé, Messagerie Sécurisée de Santé, déploiement progressif de l'ordonnance numérique et de l'application carte Vitale)

À L'HORIZON FIN 2024

Implémentation de nouvelles fonctionnalités **"Vague 2"**

En pratique : de nouveaux services intégrés au logiciel de gestion d'officine (LGO)

Le LGO Smart Rx évolue afin d'intégrer les nouvelles fonctionnalités liées au Ségur du numérique en santé et ainsi faciliter l'exercice des pharmaciens à l'ère des nouvelles missions.

Sécuriser l'identification des patients et des pharmaciens

L'INS : GARANTIR LA BONNE IDENTITÉ DU PATIENT

L'INS ou Identité Nationale de Santé est un **maillon essentiel du Ségur du numérique en santé.** L'utilisation de l'INS pour référencer les données de santé est obligatoire depuis le 1er janvier 2021. Son rôle est clair : que chaque citoyen français ait une identité santé de référence, constituant une même base pour l'ensemble des acteurs de la santé.

En quelque sorte, une « carte d'identité santé » unique et nominative par citoyen, afin de sécuriser la prise en charge de chacun. L'INS comporte un matricule, unique pour chaque personne (figurant sur son attestation de sécurité sociale) ainsi que cinq traits de données :

- nom de naissance
- prénom(s) de naissance
- date de naissance
- sexe
- code INSEE du lieu de naissance du patient concerné

L'enjeu de l'INS : sécuriser la délivrance en rattachant les bonnes données au bon patient

Et en pratique ?

Le LGO Smart Rx référencé Ségur permet de rattacher chaque INS à chaque patient et de l'afficher lorsque c'est nécessaire. Cela préserve de certaines difficultés rencontrées en officine, telles que : des doublons d'identité pour un même patient, l'impossibilité de rattacher un document de santé à un patient dont l'identité ne correspond pas, etc. Ces problèmes peuvent être à l'origine d'événements indésirables liés à des interactions médicamenteuses par exemple. **Pour les pharmaciens, l'INS permet donc, in fine, de sécuriser le suivi patient en évitant des déconvenues lors de la délivrance faute d'identitovigilance.**

Pour être utilisée au quotidien dans les officines, l'INS du patient doit être au préalable qualifiée par le pharmacien, suivant les modalités prescrites par l'Agence du Numérique en Santé :

- Le pharmacien récupère l'INS du patient par appel au téléservice INSi (appel automatique depuis le LGO Smart Rx à la lecture de la carte Vitale) ;
- Le pharmacien demande ensuite au patient une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou carte de séjour) pour vérifier la cohérence des informations retournées par le téléservice INSi, et ainsi garantir que l'INS est attribuée à la bonne personne ;
- Le pharmacien n'a plus qu'à valider cette INS (d'un clic dans le LGO). **Le processus de qualification est terminé et ne sera à faire qu'une seule fois pour chaque patient.** Le pharmacien peut à présent utiliser l'INS du patient afin d'alimenter son Dossier médical ou de lui envoyer des messages via la Messagerie Sécurisée de Santé.

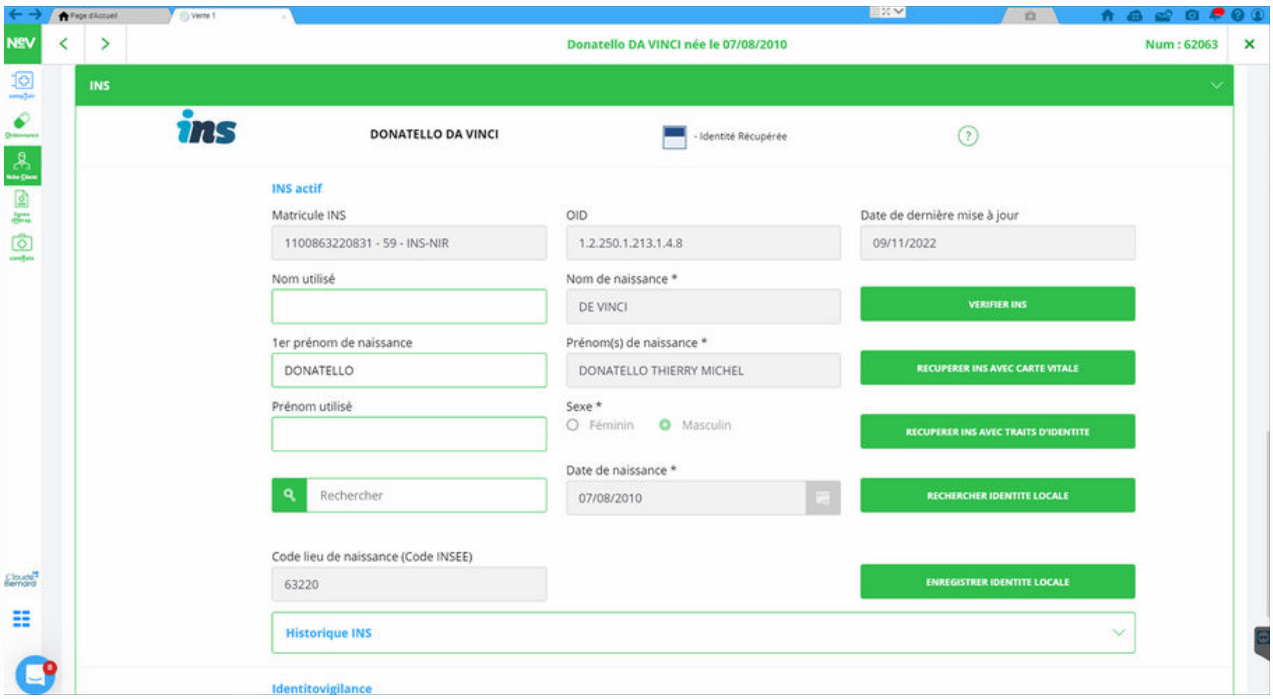

Aperçu de l'écran de qualification de l'INS dans le Nouvel Espace de Vente (NeV) du LGO Smart Rx. L'INS ne sera à valider qu'une seule et unique fois pour chaque patient.

XAVIER VITRY

Directeur de projet à la Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS), en charge du volet officine du Ségur

« L'INS est la clé unique d'identité du patient. Elle garantit que la bonne information est placée dans le dossier du bon patient. C'est primordial à l'heure où les barrières tombent entre la ville et l'hôpital et où les logiciels communiquent : il faut s'assurer que tout le monde coopère autour du même patient et la seule manière d'y parvenir, c'est l'INS. »

Pourquoi utiliser l'INS ?

1. Clé d'alimentation du dossier médical partagé (permettant le partage d'informations entre professionnels de santé)
2. Davantage de sécurité (bonnes données rattachées au bon patient)
3. Moins d'erreurs
4. Conformité avec la réglementation

PRO SANTÉ CONNECT : VÉRIFIER L'IDENTITÉ DU PROFESSIONNEL DE SANTÉ

Connaissez-vous le service FranceConnect pour les citoyens français ? Le principe de Pro Santé Connect (PSC) est sensiblement le même mais dédié aux professionnels de santé. De la même manière qu'un citoyen utilise FranceConnect pour se connecter à différents services administratifs avec un seul compte utilisateur, **les professionnels de santé peuvent accéder à différents services numériques de santé (liste des services) avec un seul compte via Pro Santé Connect.**

Pro Santé Connect est donc un système d'authentification en ligne qui sécurise l'accès aux systèmes d'information de santé aux seules personnes habilitées.

Et en pratique ?

Concrètement, l'accès aux services numériques de santé avec l'identification via Pro Santé Connect se fera en 3 étapes. Le pharmacien :

- choisit entre 2 modes d'identification possibles :
  - **la e-CPS** (Carte de Professionnel de Santé électronique) ;
  - ou **la Carte CPS actuelle (physique)**.
- s'authentifie avec un code confidentiel personnel reçu sur son mobile ou sur son

lecteur, permettant à Pro Santé Connect de vérifier l'identité du professionnel.

- accède aux différents services numériques de santé

Le pharmacien peut rester identifié sans avoir à se déconnecter entre deux délivrances ou lorsqu'il change d'application.

Chez Smart Rx, **nous avons intégré l'authentification via PSC dans notre plateforme SAAS.** Le pharmacien aura donc le choix de se connecter avec son login et mot de passe habituels ou d'utiliser PSC.
A terme, ce système permettra une authentification unique et centralisée des pharmaciens à tous les services numériques de santé raccordés à PSC.

Pourquoi utiliser Pro Santé Connect ?

1. Authentification sécurisée
2. Accès simplifié à de multiples services
3. Mobilité avec la e-CPS sur smartphone

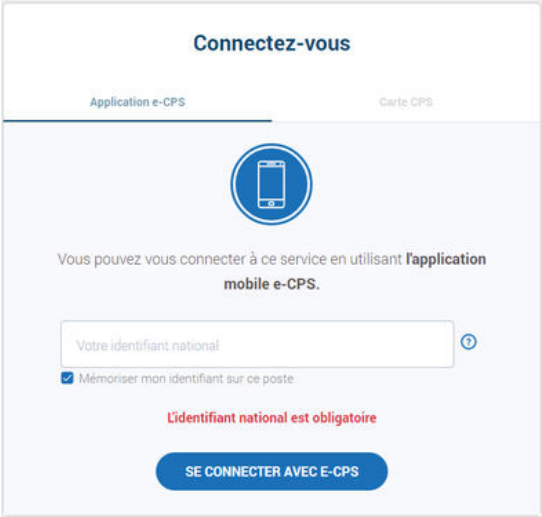

Portail de connexion à Pro Santé Connect

XAVIER VITRY

Directeur de projet à la Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS), en charge du volet officine du Ségur

« Grâce à Pro Santé Connect, les professionnels de santé peuvent basculer d'une application à l'autre en étant déjà pré-identifiés. Ne pas avoir à se reconnecter permet de fluidifier nettement leur expérience de navigation ».

Fluidifier le parcours de soin

LE DOSSIER MÉDICAL DE MON ESPACE SANTÉ (DMP)

Le dossier médical de Mon espace santé (Dossier Médical Partagé) est le **carnet de santé digital qui rassemble l'ensemble des documents de santé du patient** : traitements, comptes rendus d'hospitalisation, résultats d'examens (radio, analyses biologiques…), antécédents médicaux (pathologie, allergies…), etc. Chaque citoyen français bénéficiant d'un régime de sécurité sociale peut en disposer.

CLAIRE VIGIER

Directrice de projet à la Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS), en charge de Mon Espace Santé

« L'enjeu est de faciliter la coordination et la prise de décision adaptée, en donnant un accès rapide à l'historique de soins, aux traitements en cours ou récents ».

Et en pratique ?

Le LGO Smart Rx référencé Ségur permet l'envoi direct vers le dossier médical de documents tels que les bilans partagés de médication, les comptes rendus d'entretiens pharmaceutiques, ou encore les notes de vaccination*. L'Identité Nationale de Santé (INS) du patient doit avoir été qualifiée avant de pouvoir alimenter son dossier médical.

A terme, la consultation du dossier médical du patient (ordonnances, comptes rendus d'hospitalisation, antécédents médicaux, traitements en cours…) sera directement intégrée dans le LGO **dès la phase 2 du Ségur à l'horizon fin 2024**.

Pourquoi utiliser le dossier médical de Mon espace santé ?

1. Accès facile aux antécédents, pathologies, traitements et remboursements du patient
2. Réduction des redondances thérapeutiques et des interactions médicamenteuses
3. Gain de temps et sécurisation de la délivrance

**Dans un objectif commun au niveau européen, la note de vaccination, alimentée par les professionnels de santé à chaque vaccin du patient, deviendra ensuite le carnet de vaccination électronique du patient au format européen. Chaque patient pourra donc automatiquement retrouver ce carnet dans son dossier médical.*

XAVIER VITRY

Directeur de projet à la Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS), en charge du volet officine du Ségur

« Accéder numériquement au dossier médical du patient via Mon espace santé, représente un gain majeur de transparence et de fluidité dans l'échange d'information pour le pharmacien, en tant que professionnel de santé participant à la coordination des soins ».

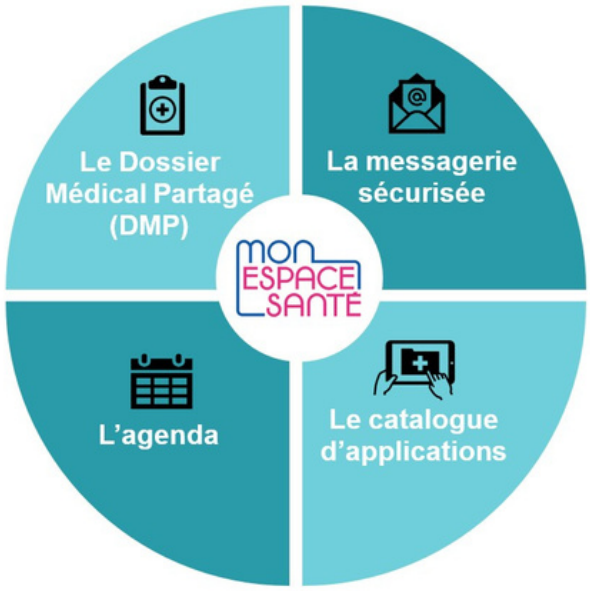

Le DMP devient le Dossier médical de Mon espace santé

LA MESSAGERIE SÉCURISÉE DE SANTÉ (MSS)

La Messagerie Sécurisée de Santé vise à fluidifier en toute sécurité les échanges de documents de santé entre les professionnels de santé. Le système MSSanté permet à la fois :

- **de consulter** des documents et données reçus de professionnels de santé ou provenant du DMP du patient ;
- **d'envoyer** des documents et données vers un professionnel de santé et d'alimenter automatiquement le Dossier médical de Mon espace santé du patient

MSSanté permet aux différentes messageries sécurisées utilisées par les professionnels de santé de converger au sein d'un même espace de sécurité et d'interopérabilité. De plus, le système protège la responsabilité des professionnels habilités à échanger des données de santé.

Grâce à MSSanté, le professionnel de santé reçoit rapidement les comptes rendus et les résultats d'examen de ses patients. Grâce à l'Annuaire Santé, il trouve facilement les coordonnées de ses correspondants. **En principe, un patient ne peut pas utiliser la MSS pour contacter le professionnel de santé. Une exception existe : un patient ayant une ordonnance dématérialisée peut l'envoyer par MSS sur la boîte organisationnelle d'une pharmacie qu'il a déjà visitée.**

CLAIRE VIGIER

Directrice de projet à la Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS), en charge de Mon Espace Santé

« Grâce à la messagerie sécurisée, les pharmaciens pourront recevoir les ordonnances numérisées versées par un prescripteur dans Mon espace santé puis envoyées par le patient, de façon bien plus sûre qu'aujourd'hui ».

Les cas d'usage de la MSS sont multiples :

- Transmission d'un compte rendu de sortie entre l'hôpital et la ville
- Transmission d'une ordonnance du Centre Hospitalier vers la pharmacie de ville ;
- Transmission d'une prescription entre un EHPAD et la pharmacie de ville ;
- Transmission du livret médical d'un professionnel de santé libéral vers la pharmacie de ville ;
- Transmission d'un bilan partagé de médication du pharmacien vers le
- médecin traitant
- Etc.

Et en pratique ?

La Messagerie Sécurisée de Santé est intégrée au LGO Smart Rx référencé Ségur. Par exemple, pour le partage **d'un compte-rendu d'entretien de conclusion** de l'entretien pharmaceutique vers le médecin traitant (AVK, AOD, asthme, anticancéreux), tout se fait depuis le LGO :

- Le pharmacien rédige le CR d'entretien de

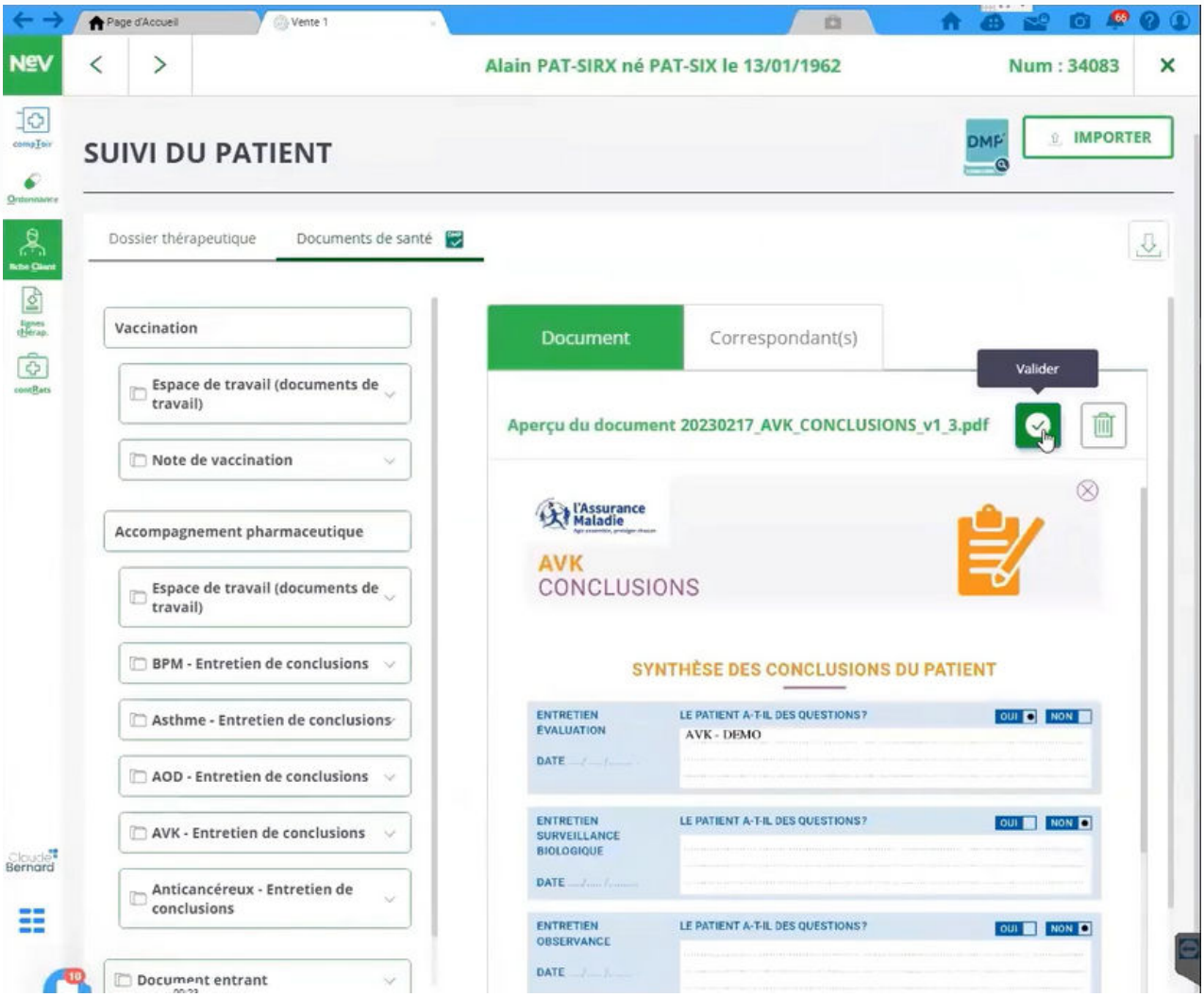

Aperçu de l'écran de suivi patient du Nouvel Espace de Vente (NeV) du LGO Smart Rx, à partir duquel il est possible d'importer et transmettre un document de santé via MSS à un autre professionnel de santé (exemple ici : entretien de conclusion AVK)

conclusion du patient et l'enregistre dans ses documents ;

- **Depuis la fiche patient sur le LGO**, il importe le document enregistré ;
- Le pharmacien vérifie et valide le document importé ;
- Le pharmacien recherche et sélectionne le professionnel de santé à qui il souhaite envoyer le document, par l'intermédiaire de l'Annuaire Santé ;
- Le pharmacien choisit les "options" d'envoi, c'est-à-dire le destinataire (le professionnel de santé uniquement, ou aussi le patient) et les options d'envoi au DMP (envoi masqué aux autres professionnels de santé et/ou non visible par le patient) ;
- Le pharmacien peut ajouter un message personnalisé s'il le souhaite ;
- **Le document est envoyé au professionnel de santé via MSSanté.**

Pourquoi utiliser la MSS ?

1. **Un pont entre tous les professionnels de santé pour l'échange de documents**
2. **Simplicité de partage de l'information**
3. **Sécurité des données de partage patient**

L'ORDONNANCE NUMÉRIQUE

La e-prescription, service socle du Ségur du numérique en santé, est déployée à travers un service proposé aux professionnels de santé sous le nom d' « ordonnance numérique », qui consiste à dématérialiser le circuit de l'ordonnance entre les professionnels de santé. Elle contribue essentiellement à renforcer la pertinence des soins, lutter contre la iatrogénie, et réduire les risques de falsification, grâce à la sécurisation des échanges entres les professionnels de santé. La prescription pourra être lue digitalement grâce à un QR code présent sur l'ordonnance. En revanche, **ce service n'est pas synonyme de disparition de l'ordonnance papier. Ce document persiste.**

Et en pratique ?

La prise en charge d'une ordonnance numérique est possible dans le LGO Smart Rx. Après lecture de la carte vitale pour identifier le patient à délivrer, un bouton « scanner » permet au pharmacien de scanner le QR code présent sur l'ordonnance numérique et ainsi de récupérer les données de la prescription, le prescripteur, la date, les produits prescrits, dans certains cas le type d'ordonnance (ALD, AT). Le pharmacien effectue ensuite sa dispensation avec ou sans substitution comme actuellement, et peut modifier la prescription si nécessaire.

XAVIER VITRY

Directeur de projet à la Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS), en charge du volet officine du Ségur

« C'est une boucle de qualité. Une même information partagée et fiable pour répondre aux finalités de chaque acteur. Le prescripteur génère son ordonnance numérique et l'envoie, d'un seul clic, d'une part vers le serveur de l'Assurance maladie pour la gestion du remboursement, d'autre part vers le dossier médical de Mon espace santé, à des fins d'information du patient et des autres professionnels de santé. Et si le pharmacien modifie l'ordonnance, le médecin en est informé. »

Les étapes de traitement d'une ordonnance numérique sont les suivantes :

1 L'ordonnance numérique est transmise par le prescripteur, de manière automatique, à une base de données sécurisée et hébergée par l'Assurance Maladie

2 Le médecin remet au patient l'ordonnance papier, **sur laquelle figure le QR code qui encode la prescription** et l'identifiant unique de prescription.

3 Le patient présente son ordonnance munie du QR code à la pharmacie.

4 Le pharmacien lit le QR code, **ce qui lui permet de récupérer les données de l'ordonnance dans le LGO**, détecter d'éventuelles anomalies et savoir si des traitements ont déjà été délivrés.*

5 Il effectue ensuite sa dispensation comme d'habitude. Le transfert des pièces justificatives à l'Assurance Maladie étant automatique, il n'aura plus besoin, à terme, de les transmettre via SCOR.

**il est également possible d'intégrer un produit ajouté à la main sur l'ordonnance par le médecin.*

Pourquoi utiliser le service d'ordonnance numérique ?

1. Gain de temps : envoi automatisé des pièces justificatives à l'Assurance Maladie
2. Sécurisation des échanges
3. Renforcement de la pertinence des soins

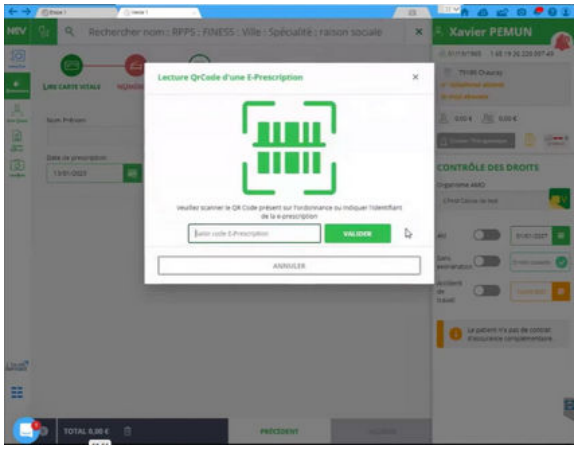

Aperçu de l'écran du Nouvel Espace de Vente (NeV) du LGO Smart Rx permettant de scanner une ordonnance numérique

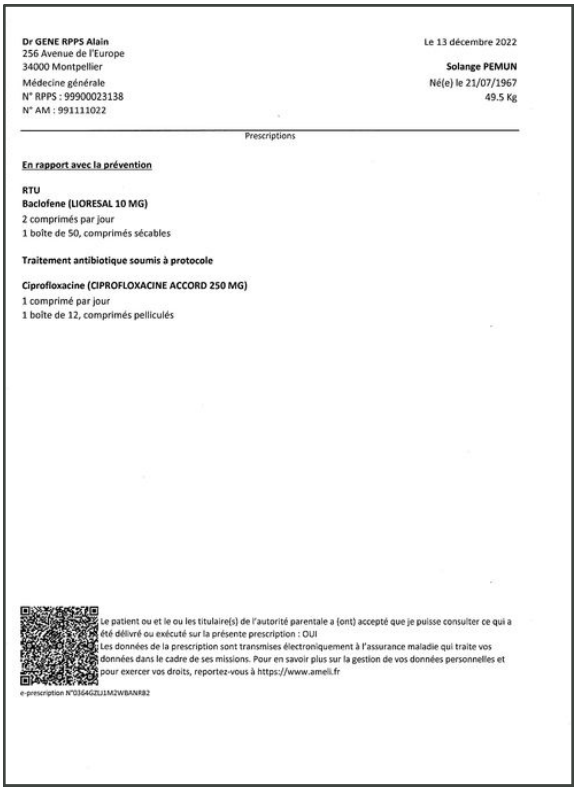

Dr GENE RPPS Alain
256 Avenue de l'Europe
34000 Montpellier
Médecine générale
N° RPPS : 99900023138
N° AM : 991111022

Le 13 décembre 2022

Solange PEMUN
Né(e) le 21/07/1967
49.5 Kg

Prescriptions

En rapport avec la prévention

RTU
Baclofene (LIORESAL 10 MG)
2 comprimés par jour
1 boîte de 50, comprimés sécables

Traitement antibiotique soumis à protocole

Ciprofloxacine (CIPROFLOXACINE ACCORD 250 MG)
1 comprimé par jour
1 boîte de 12, comprimés pelliculés

Le patient ou et le ou les titulaire(s) de l'autorité parentale a (ont) accepté que je puisse consulter ce qui a été délivré ou exécuté sur la présente prescription : OUI
Les données de la prescription sont transmises électroniquement à l'assurance maladie qui traite vos données dans le cadre de ses missions. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à https://www.ameli.fr

e-prescription N°0164GZU1M2WBANR82

Aperçu d'une ordonnance numérique : un QR code est présent en bas

6 idées reçues sur la e-prescription :
https://www.smart-rx.com/smart-mag/6-idees-recues-sur-la-e-prescription/

Lire l'article

L'APPLICATION CARTE VITALE

L'application carte Vitale est la version dématérialisée de la carte Vitale actuelle que tout bénéficiaire de l'Assurance Maladie peut utiliser sur son smartphone depuis une application à télécharger. Comme la carte physique, elle permet aux professionnels de santé d'accéder à tous les services de l'Assurance Maladie : la facturation SESAM-Vitale, les téléservices intégrés AMO via son

logiciel, les téléservices disponibles sur amelipro, le DMP et le Dossier Pharmaceutique du patient… tout cela de manière digitale !

En plus des données d'identification de l'assuré, l'appli carte Vitale permet d'intégrer de nouvelles données comme l'INS par exemple, et donc d'ouvrir la voie aux utilisateurs pour s'authentifier sur d'autres services en ligne du monde de la santé.

Et en pratique ?

Le LGO Smart Rx référencé Ségur permet la lecture de la carte Vitale via l'Application carte Vitale, de deux façons possibles :

- en scannant un QR Code présent sur l'application carte Vitale du patient ;
- ou en apposant le téléphone sur un petit boîtier qui permet de « lire » l'application carte Vitale du patient, grâce à la technologie NFC (near-field communication ou communication en champ proche).

Pourquoi utiliser l'Application carte Vitale ?

1. Réponse aux besoins de dématérialisation et de mobilité des patients
2. Sécurisation de l'accès aux données patients
3. Pas de souci en cas de vol ou perte de carte Vitale pour le patient

Le guide pratique de l'Assurance Maladie sur l'Application Carte Vitale :
https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/AppliVitale_Guide-PS_2023_0.pdf

Lire le guide

Les deux services de l'ordonnance numérique et de l'application carte Vitale seront mis en place progressivement dans les officines en 2023 et en 2024. D'abord à l'échelle locale sur certains départements pilotes puis à l'échelle nationale dans un second temps d'ici à fin 2024.

Synthèse : l'évolution des pratiques à travers le LGO référencé Ségur

LGO - NEV

Votre LGO évolue pour intégrer les fonctionnalités Ségur :

MSSanté · DMP · ins Bien identifié-e, bien soigné-e. · s'identifier avec PRO SANTE CONNECT · e-prescription

Et ainsi permettre les avancées suivantes :

CONSULTATION de documents de santé

PRODUCTION de documents de santé (CR entretiens pharmaceutiques, notes de vaccination, bilans partagés de médication)

DIFFUSION & PARTAGE de documents de santé

–

Intégration des services **D'IDENTITO-VIGILANCE**

–

SECURISATION de la délivrance

–

INTEROPERABILITE des solutions utilisées par les professionnels de santé

Le Ségur en 3 mots...

PARTAGE
un exercice connecté aux patients et aux autres professionnels de santé

SÉCURITÉ
une délivrance sécurisée

SANTÉ
un parcours de soin amélioré

Bibliographie

Ségur du numérique en santé :

https://www.smart-rx.com/logiciels-et-produits/nouveautes/segur-du-numerique-en-sante/
https://esante.gouv.fr/segur/officine
https://esante.gouv.fr/actualites/faits-bilan-de-la-feuille-de-route-du-numerique-en-sante-2019-2022
https://sante.gouv.fr/archives/archives-presse/archives-communiques-de-presse/article/communique-de-presse-lancement-du-segur-de-la-sante-25-mai-2020
https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/cp_-lancement_ope_rationnel_du_volet_nume_rique_du_se_gur_de_la_sante_.pdf
Webinaire Agence du Numérique en Santé « Le Ségur du numérique en santé, du concret pour les Officines - 20 septembre 2022
https://www.youtube.com/watch?v=gJMvUvNASRk

Mon espace santé :

https://www.monespacesante.fr/
https://www.ameli.fr/pharmacien/exercice-professionnel/sante-prevention/mon-espace-sante-espace-numerique-patients
https://www.ameli.fr/assure/sante/mon-espace-sante
https://esante.gouv.fr/actualites/mon-espace-sante-1
https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/e-sante/mon-espace-sante/article/mon-espace-sante-le-carnet-de-sante-numerique-de-tous-les-citoyens
https://hopsis.org/fr/groupe/2021/05/05/viapatient-dans-mon-espace-sante/
Interview de Claire Vigier et Xavier Vitry (DNS) le 2 mars 2023

Chronologie de mise en oeuvre des LGO référencés Ségur :

Interview de Xavier Vitry à Pharmagora 2023 par Le Monde Pharmaceutique : https://www.lemondepharmaceutique.tv/webtv/segur-2345.html

ROSP :

https://pharmaprat.fr/fiches_pratiques/rosp-numerique-et-acces-aux-soins/

Identifiant National de Santé (INS)

https://gnius.esante.gouv.fr/fr/reglementation/fiches-reglementation/lidentite-nationale-de-sante-ins
https://esante.gouv.fr/produits-services/referentiel-ins
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/ANS_R%C3%A9f%C3%A9rentiel_Identifiant_National_de_Sant%C3%A9_V2.0.pdf
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/RNIV%201%20Principes%20communs_1.pdf
https://www.ordre.pharmacien.fr/les-communications/focus-sur/les-actualites/identite-nationale-de-sante-de-quoi-s-agit-il
Interview de Claire Vigier et Xavier Vitry (DNS) le 2 mars 2023

Pro Santé Connect :

https://esante.gouv.fr/produits-services/pro-sante-connect
Interview de Claire Vigier et Xavier Vitry (DNS) le 2 mars 2023

Dossier médical de Mon espace santé (DMP)

https://www.dmp.fr/
https://www.monespacesante.fr/
https://www.ameli.fr/pharmacien/exercice-professionnel/sante-prevention/mon-espace-sante-espace-numerique-patients
https://www.ameli.fr/assure/sante/mon-espace-sante
Interview de Claire Vigier et Xavier Vitry (DNS) le 2 mars 2023

Messagerie Sécurisée de Santé (MSS) :

https://esante.gouv.fr/produits-services/mssante
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/fiche-pratique-mssante.pdf
https://www.esante-bretagne.fr/segur/medico-social/messagerie-securisee-de-sante-mss/
https://segurnumerique.sante-idf.fr/services-socles/mssante/
https://mailiz.mssante.fr/home/aide
https://www.lemoniteurdespharmacies.fr/actu/actualites/actus-socio-professionnelles/securisation-des-ordonnances-la-messagerie-securisee-devient-incontournable.html
http://www.lepharmaciendefrance.fr/actualite-web/les-ordos-vont-transiter-par-la-messagerie-securisee-de-sante
Interview de Claire Vigier et Xavier Vitry (DNS) le 2 mars 2023

L'ordonnance numérique

https://www.ameli.fr/medecin/exercice-liberal/prescription-prise-charge/regles-de-prescription-et-formalites/ordonnance-numerique
https://www.ameli.fr/pharmacien/exercice-professionnel/delivrance-produits-sante/regles-delivrance-prise-charge/ordonnance-numerique
https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/Ordonnance-numerique-brochure-PS.pdf
https://www.ameli.fr/pharmacien/actualites/l-ordonnance-numerique-un-nouveau-service-qui-facilite-les-echanges-entre-professionnels
Vidéo de l'Assurance Maladie « Au cœur de votre pratique | L'ordonnance numérique » https://www.youtube.com/watch?v=cW4ORkGoXok
https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/2022-11-17-DP-ordonnance-num%C3%A9rique-m%C3%A9decins-pharmaciens.pdf
https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/Atelier%20e-prescription.pdf
Atelier Smart Real Xperience N°1 : « Découverte du NeV et Actualités Ségur
Interview de Claire Vigier et Xavier Vitry (DNS) le 2 mars 2023

L'application carte Vitale

https://www.ameli.fr/infirmier/actualites/l-appli-carte-vitale-arrive-sur-le-smartphone-des-assures
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F265
https://www.sesam-vitale.fr/enjeux-appli-carte-vitale
https://www.cnil.fr/fr/carte-vitale-electronique-quelles-consequences-pour-les-personnes
Vidéo du GIE SESAM-Vitale « Zoom sur le téléchargement et l'utilisation de l'appli carte Vitale chez le professionnel de santé »
https://www.youtube.com/watch?v=S-odG15JgRc
https://www.lequotidiendupharmacien.fr/exercice-pro/carte-vitale-sur-smartphone-comment-ca-va-marcher

Pharmactiv
Bienvenue !
Maryne FIASSON
Docteur en Pharmacie
DU Orthopédie
et son équipe sont à votre écoute
Du lundi au vendre
08h30 - 19h00
Le samedi
09h00 - 12h0
Téléphon
04 77 32

SmartRx

Smart Rx

Avec l'obtention du référencement Ségur pour son Logiciel de Gestion d'Officine, Smart Rx contribue au développement massif et cohérent du numérique en santé en France. Smart Rx accompagne les pharmaciens dans la fluidification de leurs échanges interprofessionnels, le partage sécurisé d'informations et d'ordonnances avec leurs patients.

Contactez-nous